

ABONNEMENT.

30 fr.
16
9
Poste:
35 fr.
18
10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames, — ... 30
Faits divers, — ... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 14 OCTOBRE 1886

Chronique générale.

LES INVALIDES DU SUFFRAGE UNIVERSEL

On lit dans le Français :

M. Boulard, ancien député du Cher à la précédente Chambre, vient d'être nommé conseiller à la Cour de Bourges. C'est le septième membre de la majorité républicaine de l'ancienne Chambre qui entre dans les fonctions publiques après avoir échoué aux dernières élections.

Voici la liste de ces douze victimes, également indemnisées :

M. Héruault, nommé conseiller à la Cour de Paris.

M. Margue, nommé conseiller à la Cour de Paris.

M. Salomon, nommé conseiller à la Cour de Poitiers.

M. Boulard, nommé conseiller à la Cour de Bourges.

M. Francis Charmes, nommé directeur des affaires étrangères.

M. Duclaud, nommé préfet du Cher.

M. Gillot, nommé préfet des Basses-Pyrénées.

M. Labuze, nommé trésorier général à Bourges.

M. Bisseuil, nommé trésorier général à Angoulême.

M. Rey, nommé trésorier général à Bourges.

M. Langlois, nommé percepteur à Bourges.

M. Forné, nommé percepteur en province.

LES REVANCHES CONTRE LES ÉLECTEURS

Pourquoi les électeurs refusent-ils de voter certains députés républicains? C'est parce que ces députés ont prouvé qu'ils ne se souciaient de leurs électeurs autrement que d'un frognon de pomme, et que

leur unique préoccupation était de rendre des services au gouvernement.

Quand les électeurs ont mis à pied un de ces députés qui sont prêts à tout faire excepté leur devoir de député, le gouvernement a coutume de lui donner une bonne place bien rétribuée du haut de laquelle il peut narquer les électeurs mécontents.

Cela s'appelle une compensation. Mais il y a compensation et compensation, et il y a des degrés dans le scandale qui en résulte.

Par exemple, le nouveau mouvement judiciaire comprend la nomination d'un ancien député du Cher, M. Boulard, aux fonctions de conseiller à la Cour de Bourges.

Personne, assurément, ne s'étonnera de voir un personnage politique venir grossir les rangs de la magistrature, et débiter dans la carrière judiciaire par un des postes les plus élevés.

Mais si le gouvernement tient absolument à faire rendre la justice par des députés en disponibilité, ne pourrait-on lui demander du moins de ne pas leur donner leurs propres électeurs pour justiciables.

Lorsqu'on a fait la prétendue réforme judiciaire, on a pris pour prétexte la nécessité de mettre la magistrature à l'abri des influences politiques.

Il faut avouer que le but a été manqué, car jamais la magistrature n'a été plus envahie par les politiciens et par leurs créatures.

On ne s'imagine pas bien ce que deviendra la justice rendue dans de pareilles conditions, et quelle confiance les justiciables pourront avoir dans l'impartialité d'un juge qui, à peine sorti de la lutte électorale, aura à prononcer entre ses partisans et ses adversaires de la veille.

Vraiment, il semble que le gouvernement, en nommant juge à Bourges un député que les habitants du Cher ont répudié, veuille fournir à ce personnage l'occasion de se venger du dédain de ses électeurs et de venger en même temps l'échec de l'administration.

C'est un des actes les plus scandaleux,

les plus immoraux, en un mot les plus malpropres que ce ministère ait commis.

LA RENTRÉE

Rentrée est un mot inexact, car le Palais Bourbon et le Luxembourg n'ont encore pour visiteurs que les clients de l'agence Cook et C°. Députés et sénateurs ne seront — en partie — à leur poste que lundi au plus tôt. Nous constatons une tendance de plus en plus accentuée à se désintéresser du parlementarisme. Tendance qu'on ne saurait imputer à grand crime à nos honorables qui peuvent répondre: — Ma foi, pour ce que nous faisons au Parlement.....

Toutefois, comme dit la chanson :

Puisque j'suis militaire,
Faut que que j'fasse mon état.

Et les honorables pourraient, ne leur en déplaise, mieux faire leur état.

Dans les couloirs, les quelques journalistes présents ont abandonné jusqu'aux discussions sur MM. Sadi-Carnot et Develle. Le retour de M. Grévy passe absolument inaperçu.

LA REPRISE DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Il ne semble pas que la loi sur les céramiques puisse revenir en discussion au Palais-Bourbon avant la session ordinaire de 1887.

Tout le monde est d'accord, dans le parti républicain, pour mettre en tête de l'ordre du jour de la Chambre le projet de loi sur l'enseignement primaire.

Ce projet, en raison des nombreux amendements que les droites comptent proposer, prendra probablement toute la semaine prochaine.

Après la loi sur l'enseignement primaire, on abordera le débat sur le budget de 1887 et ce débat sera suffisant pour occuper toute la fin de la session extraordinaire.

Au surplus, la commission des douanes n'est pas convoquée et ne le sera que d'ici quelques jours à l'effet de savoir si elle doit donner mandat à M. Viger de réclamer la mise à l'ordre du jour des conclusions de

son rapport sur le mois, aussitôt après la loi sur l'enseignement primaire.

M. Grévy est arrivé mardi soir, à dix heures, de Mont-sous-Vaudrey, par train spécial et gratuit. Les voitures de l'Elysée l'attendaient à la gare. On ne dit pas que ce retour ait excité la moindre curiosité.

Les paroles de M. Jules Grévy sont rares; il faut les recueillir avec soin. Donc, avant de quitter Mont-sous-Vaudrey pour rentrer à Paris, il a parlé. C'est à la fanfare de Mont-sous-Vaudrey qu'ont été adressées ces paroles mémorables. M. le Président de la République a félicité les musiciens et il leur a dit :

« A l'année prochaine. »
Les agents officieux de M. Wilson se sont empressés de transmettre par dépêche ce manifeste à toute la France. On prétendait que l'esprit du Président s'affaiblissait; c'était une calomnie; il a conservé toute sa lucidité, puisqu'il a dit :

« A l'année prochaine. »
Cela signifie : — Je serai encore Président et vous viendrez me rendre vos hommages. Ces trois mots et demi, qui n'ont l'air de rien au premier abord, ont donc une portée politique considérable. M. Grévy ne démissionnera pas; il le dit à la France par-dessus la tête des musiciens de Mont-sous-Vaudrey.

ENCORE UNE AGRESSION ANGLAISE

Une dépêche de Ramsgate dit que les Anglais ont volé ses filets à une barque de pêche française qui a mouillé hier dans le port.

L'EXPOSITION DE 1889

On lit dans le XIXe Siècle:
« La composition de la commission des finances et de contrôle de l'Exposition de 1889 est définitivement arrêtée, et le décret

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA TANTE GIRON

Par René BAZIN

XXIII

Le grand-père était revenu du greffe à dix heures. Selon sa coutume, il avait déjeuné à dix heures et demie, et, suivant jusqu'au bout sa coutume quotidienne, était monté dans son cabinet d'étude avant l'audience. Les greffiers, qui n'avaient pas de cette précaution, sont sujets à s'endormir.

Il regarda dans son fauteuil Louis XVI à trois pieds de distance, et songeait doucement, en regardant le portrait de l'homme à la bulle de savon, de quel air le grand-père, un des meilleurs pièces de sa collection, car il avait la passion de la peinture, avait fait la chasse, et peignait lui-même les marchands de curiosités, alors moins curieux qu'aujourd'hui, il avait réuni des toiles de grand format, qui tapissaient les murs de la grande salle de sa petite maison.

Il était assis à sa table et sa petite maison. D'en bas montait le bruit régulier

d'un berceau qu'agitait ma grand-mère. Quelqu'un frappa à la porte.

— Entrez, dit-il, vexé d'être troublé dans sa quiétude méditative.

Quand il aperçut le baron Jacques, sa bonne figure changea vite d'expression. Il courut à lui sur le seuil, l'embrassa, et, passant un bras sous l'épaule de son jeune ami, l'entraîna à petits pas vers la fenêtre, en disant :

— Ah! mon bel amoureux, vous voilà! Vous n'avez pu attendre ma réponse, et vous venez savoir si je consens à demander pour vous cette charmante mademoiselle Marthe, cette...

— Pardon, mon ami...

— Mais il n'y a pas d'excuses à faire. C'est tout simple, j'accepte de grand cœur; croyez bien, même, que je n'ai pas hésité un instant. J'avais arrêté que je partirais samedi soir. Puisque vous voilà, nous ferons route ensemble. Pendant le voyage, vous me muoirez de toutes vos recommandations, et dimanche, entre la grand-messe et les vêpres, j'endosserai l'habit vert.

— Inutile, mon bon ami.

— Pourquoi? Est-ce qu'elle serait venue demander votre main?

— Hélas! vous êtes loin de la vérité. Je la quitte, et je vous quitte: je pars pour le Canada.

Mon grand-père, revenu près de la fenêtre, s'était rassis à sa place habituelle. Aux derniers

mots de Jacques il se recula d'un pas, tandis que le jeune homme, debout à côté du guéridon qui les séparait, embarrassé, affectait de regarder dans la rue.

— Comment, vous aussi! dit-il, mais c'est une folie contagieuse. Qu'est-il arrivé?

— Un malheur irréparable, un événement inattendu, qui met un obstacle invincible entre Mlle de Seigny et moi.

— Et lequel, mon Jacques? dit mon grand-père en se rapprochant.

— Mlle d'Hoellins est morte.

— Ce n'est que cela? Aurait-elle déshérité sa nièce?

— Hélas! non.

— Mais alors, si elle ne l'a pas déshéritée...

— Elle lui a tout légué, mon cher ami, fit Jacques en se retournant vers son grand-père, toute sa fortune, soixante-dix mille livres de rentes, et voilà Mlle de Seigny devenue tout à coup la plus riche héritière du pays, voilà rompue cette proportion de fortune qui me permettait d'espérer, de demander sa main... Oh! la liste des soupirants va être longue, bientôt; vous verrez cela, vous, mais moi je ne veux pas le voir, et je m'en vais. C'est un rêve fini: n'en parlons plus.

— Votre résolution me paraît, pour le moins, bien hâtive, mon cher Jacques.

— Elle n'est que trop fondée. Croyez-moi, sans

insister davantage. Tout ce que vous pourriez me dire serait inutile, et mieux vaut qu'il n'en soit plus question entre nous.

— Comme vous voudrez, répondit mon grand-père avec un soupir. Mais quelle nouvelle, grand Dieu, quelle nouvelle! j'étais si joyeux de vous voir entrer; et c'est pour me dire adieu que vous venez; un adieu qui sera long, peut-être?

— Très long.

La pendule se mit à sonner: dig, dig, dig, dig...

— Déjà midi! s'écria mon grand-père en se levant précipitamment. Je suis en retard. L'audience va commencer. Et le président qui doit aller à la campagne! Jacques, mon enfant, je ne puis vous quitter ainsi! Il faut que je vous revvoie. Venez dîner ce soir à cinq heures.

Et, jetant à son compagnon un regard désolé, il passa devant lui, descendit l'escalier quatre à quatre, et traversa la place du même pas dont il chassait les lièvres. Il arriva au tribunal essouffé, le cœur gros de tristesse. Oh! cette audience, comme elle fut longue! Le président, qui avait renoncé à aller à la campagne, s'intéressait à l'affaire, les témoins étaient nombreux, les deux avocats jeunes, le substitut zélé, et les deux assesseurs, qui eussent pu hâter les choses, disposés au recusement par trente degrés de chaleur, laissaient faire, laissaient passer.

(A suivre.)

présidentiel va paraître au *Journal officiel*.

» Les 43 membres qui composent cette commission représentent: 1° l'Etat; 2° le Conseil municipal de Paris; 3° la Société de garantie.

» Chacun des membres de la commission représente un million, l'Etat compte 47 membres, le Conseil municipal 8 membres, la Société de garantie 48 membres.

» M. Lockroy, ministre du commerce, avait choisi, pour représenter le Conseil municipal, 8 membres de la commission de l'Exposition. Parmi ces 8 conseillers municipaux, figurent notre confrère, M. Alphonse Humbert.

» Ce nom a soulevé, paraît-il, certaines susceptibilités dans le Conseil des ministres, et M. Baibaut, ministre des travaux publics, s'est vivement opposé à cette nomination.

» Devant cette opposition, M. Alphonse Humbert, ne voulant pas être un obstacle à la constitution définitive de la commission des 43, a fait demander à M. Lockroy de ne pas insister plus longtemps sur son nom.

» En conséquence de cette situation, la commission de l'Exposition du Conseil municipal s'est réunie, et, à l'unanimité, a décidé de faire immédiatement une démarche auprès de M. Lockroy et de lui exprimer le regret que des considérations politiques aient fait écarter de la liste un conseiller municipal de Paris qui avait pris une part des plus actives à leurs travaux.

» M. Lockroy a reçu cette délégation et n'a pas caché aux conseillers municipaux de Paris qu'il n'avait pas insisté davantage, uniquement en raison du désintéressement de M. Alphonse Humbert.

» La délégation a également exprimé son regret de ne point voir figurer sur la liste des 43 le nom du président du Conseil municipal de Paris.

» M. Lockroy a répondu à cet égard qu'il avait cru devoir borner son choix aux membres de la commission élue par le Conseil municipal.

» Les incidents que nous rapportons sont, croyons-nous, la cause du retard apporté à la signature du décret constituant la commission de contrôle et de finances. »

Pour être les maîtres du pouvoir, les républicains ne restent pas oisifs.

Dimanche a eu lieu, à Lille, une réunion de républicains dans le but de dresser les statuts de la *Ligue républicaine* en formation.

M. A. Testelin présidait la réunion, à laquelle assistaient environ deux cents électeurs. En quelques paroles il a exposé le but de la Ligue, qui est :

« L'organisation d'une propagande permanente pour la défense des institutions républicaines. Elle doit faciliter les rapports entre les républicains de toutes nuances des divers points de l'arrondissement : concentrer les bonnes volontés isolées et faciliter, aux heures de lutte, la rapidité et l'unité de l'action démocratique. »

M. Testelin a ensuite énuméré les avantages de la Ligue : créer les ressources qui manquent au parti, réunir toutes les nuances de l'opinion républicaine et faciliter la recherche de candidats.

La réunion s'est terminée par l'adoption des statuts de la Ligue.

Nous reproduisons ce fait à titre de renseignement, et aussi à titre d'exemple.

Le *Sicéle* nous apprend que M. Testelin a déjà des imitateurs à Cholet (Maine-et-Loire) :

« Les républicains de cet arrondissement viennent de créer une société, sous le nom de « Ligue républicaine », laquelle a pour but la propagande des idées démocratiques dans l'arrondissement, par l'envoi des journaux, brochures, etc., par l'organisation de conférences et la création de cabinets de lecture. En temps d'élection, le bureau prendrait le titre de comité et dirigerait la campagne au milieu des intérêts républicains. »

On voit que les républicains mènent leur organisation rapidement, bien qu'ils aient pour eux toutes les forces de l'administration; mais ils ne sont pas sûrs de conserver la position qu'ils occupent et ils se préparent pour de nouveaux combats.

Préparons donc, nous aussi, les prochaines batailles.

Le *Cri du Peuple* publie la dépêche suivante qui rend compte de l'ouverture du Congrès ouvrier de Lyon :

« Au Congrès des chambres syndicales, qui a commencé ses travaux aujourd'hui, le député Laur, délégué des mineurs de Rived-Gier, a été invalidé à l'unanimité.

» A huit heures, la séance publique est ouverte; la salle est comble. Le président, Sol, termine son allocution par un hommage rendu à Decazville. Deloche, représentant les porcelainiers de Vierzon, réclame la mise en liberté immédiate de Baudin, de Féline et de tous les arrêtés et blâme formellement le gouvernement. Cette proposition est votée à l'unanimité aux applaudissements enthousiastes du public.

» La séance continue par le rapport de la commission d'organisation fait par le citoyen Chavrier. »

Le *Cri du Peuple* se réjouit de voir que le Congrès a pris, dès le premier moment, une attitude tout à fait socialiste.

Il paraît que, ces jours derniers, un des radicaux du Vaucluse a « débaptisé » un brave paysan. Comment s'y est pris cet imbécile? C'est bien simple. Il l'a revêtu d'une robe écarlate, a suspendu à son cou un triangle maçonnique, puis une brosse à la main, a savonné le front du malheureux, dont l'épiderme a été entamé. Après le broyage, on a bu, ri, chanté, dansé devant la statue de la Marianne. Le pauvre homme était débaptisé!

Le 9 octobre, à Tlemcen, des Arabes ont, pour un motif futile, attaqué des militaires, hommes et officiers. Des rixes sanglantes ont eu lieu, et deux soldats ont été dangereusement blessés. De leur côté, les Arabes ont eu quinze blessés et trois morts.

Le calme est rétabli.

Aucun événement important n'est signalé ce matin en Bulgarie.

On parle d'une note que le gouvernement anglais aurait adressée aux divers cabinets et dans laquelle il proposerait de donner un appui moral à la Bulgarie pour son indépendance.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — On mande de Madrid que Galeote, l'assassin de l'évêque de Madrid, vient d'être condamné à mort.

L'affaire doit venir devant le tribunal de cassation.

On croit que l'arrêt ne sera pas exécuté et que la peine sera certainement commuée.

En Espagne, l'apaisement est loin de se faire. La commutation de peine du général Villacampa et autres insurgés a été mal accueillie par une partie de l'armée. L'irritation contre M. Sagasta est vive, les démissions militaires sont nombreuses, et l'on croit que la campagne des Cortès sera rude pour le cabinet qui a rencontré de grandes difficultés pour se constituer.

LA RÉCOLTE AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 11 octobre. — Le rapport du bureau de l'agriculture pour le mois d'octobre constate que la production moyenne du blé est d'environ douze boisseaux un quart par acre et que la surfaceensemencée a été de 37,000,000 d'acres. La récolte dépasserait donc celle de 1885 de près de 100 millions de boisseaux.

La production moyenne de l'année est de 26 boisseaux 3/5 par acre. La récolte dépasserait 600 millions de boisseaux.

La production moyenne de l'orge est de 22 boisseaux 2/5 par acre, et la récolte atteint presque 60 millions de boisseaux.

La production moyenne du seigle est de 44 boisseaux 4/5 par acre, et la récolte dépasserait 26 millions de boisseaux.

La condition moyenne du maïs s'est améliorée par suite des chaleurs du mois de septembre et de l'absence de gelées.

La production moyenne sera d'au moins 22 boisseaux par acre, et la récolte de 4,680 millions de boisseaux.

La condition moyenne du maïs est de 80 0/0, année ordinaire.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 octobre.

On se maintient aux environs des cours d'hier avec une nuance un peu meilleure : 3 0/0, 82.60; 4 1/2 0/0, 110.40.

L'action du Crédit Foncier reprend aussitôt sa marche en avant; on cote 1,408 et tout indique une reprise plus complète dès les prochaines séances. Les obligations Communales et Foncières à lots, qui ne sont pas encore arrivées au pair, continuent à être fort recherchées en raison des plus-values qu'elles assurent.

L'action de la Société Générale se traite de 467 à 470. Les demandes sont très suivies. Le bilan arrêté à la date du 30 septembre vient d'être publié, il atteste l'activité croissante des opérations sociales.

La Banque d'Escompte se soutient avec beaucoup de fermeté à 525. On s'attend à ce que le prochain mouvement porte le titre aux environs de 560 pour arriver ensuite à 600. Ce dernier cours serait dès aujourd'hui pleinement justifié.

Il y a des demandes de renseignements nombreuses sur le Bon privilégié de l'Assurance financière dont les porteurs se montrent assez justement inquiets de l'avenir.

L'action de Panama est à 408 après 402. C'est la hausse qui doit prévaloir sur ce titre. L'accueil qui sera fait à M. de Lesseps par les Américains sera de nature à dissiper dans l'opinion publique beaucoup d'erreurs.

Bonne tenue des actions des Chemins de fer. Obligations à leurs plus hauts cours.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On nous écrit de Doué-la-Fontaine, 12 août 1886 :

Le quatrième Concours des cantons de l'arrondissement de Saumur situés au sud de la Loire a présenté, cette année, une grande amélioration dans le choix des poulinières et pouliches.

Il a été présenté: 15 poulinières, 8 pouliches de 3 ans.

De l'avis de M. le Directeur du Haras d'Angers et de MM. les Membres du Jury, les progrès réalisés sont très remarquables.

Nous faisons des vœux pour que les prix de vente se relèvent et indemnisent les éleveurs des sacrifices qu'ils s'imposent.

Le total des prix s'est élevé à 4,050 fr. provenant de :

Allocation de l'Etat..... 650 fr.
— du Département..... 300 »
— de la ville de Doué.... 100 »

La ville de Doué a, en outre, offert deux médailles en argent, grand module, pour les deux premiers prix.

Voici la liste des récompenses :

VILLE DE DOUÉ

CONCOURS DE POULINIÈRES ET POULICHES Du 8 octobre 1886

Primes d'encouragement

POULINIÈRES

Primes de l'Etat.

- 1° M. Dorand-Vincent, propriétaire à la Mositière, commune de Coron, 100 fr. et une médaille en argent offerte par la ville de Doué.
- 2° M. Rouillard, propriétaire à Louresse, 100 fr.
- 3° M. de Boisairault, propriétaire à Brigoé, 100 francs.
- 4° M. Raoul Delaistre, propriétaire à Brézé, 100 fr.
- 5° M. Reveau, propriétaire à Distré, 100 fr.

Primes du Département.

- 6° M. Houel, propriétaire à Nueil-sous-Passavant, 100 fr.
- 7° M. Hamelin, propriétaire à Coron, 50 fr.

Prime offerte par la ville de Doué.

- 8° M. Martin, propriétaire à Louresse, 50 fr.

POULICHES

Primes du Département.

- 1° M. Trouvé, propriétaire aux Cerqueux, 100 francs et une médaille en argent offerte par la ville de Doué.
- 2° M. Rouillard, propriétaire à Louresse, 100 fr.
- 3° M. Richard, propriétaire à Montilliers, 50 fr.
- 4° M. Vanteaux, propriétaire à la Fosse-de-Tigné, 50 fr.

Prime offerte par la ville de Doué.

- 5° M. Métivier, propriétaire à Louresse, 50 fr.

SAUMUR.

Le malheureux Choisy, cavalier de manège, qui s'est empoisonné dans la soirée de lundi, a succombé hier, à l'hôpital militaire, malgré tous les soins qui lui ont été prodigués.

On attribue ce suicide au double chagrin que lui aurait causé l'abandon de sa femme

et son implication dans le vol de vins au café des Arts.

Dans deux lettres que, dit-on, il aurait écrits, il protestait énergiquement contre cette accusation, déclarant qu'il était innocent et n'avait jamais pris part à aucun vol.

Nous apprenons qu'un de nos jeunes concitoyens, M. Léon Toraud, vient de remporter un succès aux Concours poétiques du Midi de la France, avec un poème intitulé : *Désespoir d'un abandonné*.

Tous nos compliments.

Dans un prochain numéro, nous publierons, du même auteur, *Revanche*, poème que nous recommandons à nos lecteurs.

A la suite de vœux émis par un certain nombre de conseils municipaux, le ministre des travaux publics vient d'informer MM. les préfets que, d'accord avec les compagnies de chemins de fer, une réduction de moitié prix sera accordée aux malades envoyés à Paris par les municipalités pour être admis, à l'Institut Pasteur, au traitement préservatif de la rage.

L'AGRICULTURE ET LE RÉGIME ACTUEL.

Nous avons annoncé les arrivages considérables de blé d'Amérique qui ont eu lieu par le port de Saint-Nazaire.

Ce n'est pas encore fini, si l'on se reporte à l'un des procédés préconisés par M. Wilson, pour arriver à équilibrer le budget. Ce procédé consiste à la majoration des chiffres des recettes présentés par le ministre de l'intérieur sur les entrées des céréales. Cette majoration serait de dix millions, et M. Wilson est assez au courant des agissements de la spéculation pour ne pas avoir avancé une proposition hasardée.

Or, ces dix millions de droit d'entrée, à raison de 3 fr. par hectolitre, indiquent qu'il entrera en France 3,333,333 hectolitres de blés étrangers, qui viendront faire concurrence aux blés français. Les agriculteurs français seront donc obligés de laisser pourrir leur blé ou de le céder au-dessous du prix coûtant.

Quand donc se décideront-ils à ouvrir les yeux et cesseront-ils de prendre pour des lanternes les vessies que leur font voir depuis bientôt dix ans les hommes du régime actuel? (*Avenir d'Indre-et-Loire*.)

On nous écrit de Candes, le 13 octobre.

« Un déplorable accident est arrivé ce matin, vers dix heures, dans l'une des carrières de Candes.

» Le nommé François Niveleau, âgé d'une cinquantaine d'années, demeurant à la Fontaine, commune de Montsoreau, était occupé à déchausser un bloc de pierres, lorsque, tout à coup, une partie de la voûte s'est détachée et est tombée sur lui.

» Lorsqu'on est venu à son secours, il respirait encore, mais il n'a pas tardé à succomber.

» Il avait une partie de la poitrine écrasée, une jambe et le pied brisés. »

TÉRIBLE ACCIDENT DE CHASSE

Samedi dernier, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, un propriétaire de Paris, M. Baudouin, en villégiature à Saint-Erblon (Mayenne), chassait avec deux amis, sur la commune de Chazé-Henry, canton de Pouancé.

En passant, vers onze heures et demie du matin, sous un noyer, il lança dans l'arbre une trique pour abattre des fruits; le morceau de bois resta embarrassé dans les branches.

Alors M. Baudouin, prenant le canon de son fusil chargé à deux coups, essaya de faire tomber la trique. Presque aussitôt une détonation retentit et le chasseur s'affaissa foudroyé. Il avait reçu la décharge de son arme en pleine poitrine.

Ses deux compagnons se bâtèrent de relever le malheureux; mais il avait déjà cessé de vivre.

M. Baudouin n'était âgé que de 42 ans.

LES ÉQUIPAGES EN TOURAINE

Avant-hier, pour la première fois, le baron de Champchevrier a décapé ses chiens pour commencer la saison des chasses.

L'attaque d'une quatrième tête l'année

dans la forêt de Crémille. L'animal prend son parti pour Langeais, et passant chez MM. Potry et de Fayolle, se fait battre au change dans les enceintes de M. Fayolle, mais sans succès, et enfin revient à son lancé. On donne le relai et l'animal est bientôt dans l'étang de la Ballerie, après plusieurs heures de chasse. Laisser-courre par Bourgoing. Étaient présents à ce brillant commencement de chasse : MM. le baron de Champagnier, Martell, comte Chabrol, de Sessac, de la Roche, Davoson, de Pronovost, G. Le More, Saint-Hénis, etc., etc. (Journal d'Indre-et-Loire.)

NANTES.

Grandes courses de vélocipèdes. — De grandes courses de vélocipèdes doivent avoir lieu dimanche prochain sur le Cours Saint-Pierre, à Nantes. L'élite des Cyclistes français, comprenant les Champions de France, a gracieusement accepté l'invitation du Comité d'organisation et viendra lutter à côté des amateurs Nantais. Les Sociétés vélocipédistes de Paris, Bordeaux, Bayonne, Biarritz, Tours, Angers, etc., seront dignement représentées. Cette dernière ville envoie quinze coureurs bien connus, parmi lesquels plusieurs monocyclistes. La course de monocycles, la première de ce genre à Nantes, sera aussi amusante qu'intéressante. Pourvu que le temps soit favorable, cette fête aura certainement un grand succès.

UN PEU DE MODE

Modes de chapeaux extrachics : pour culture de promenade, des chapeaux de cardinal en flanelle rouge ; au lieu de la cardelière, un galon de soie bleue. Puis, chapeaux fermés pour visites dans le voisinage : une petite fanchon en crêpe de Chine béliolope, ou rose, ou bleu, formant le fond, et, pour passe, deux ailes d'oiseaux sombrés. Beaucoup de robes de cachemire foncé ; modes d'un semis de pastilles de chenille ; gilets et jupons de moire éclatante, sur les plis du gilet on coud un petit ruban qui fronce et papillote ; pour double robe, des draperies énormes et ruban. Pour le soir : robes-fourreaux et un au large de cinq mètres de faille gros-grain, d'une teinte un peu plus claire que la robe, tournant autour des pointes du corsage et descendant derrière au nœud extravagant.

DES PETITS CHATS, S. V. P.

Que ne mettra-t-on pas sur les chapeaux des dames ? Un Américain avait demandé par la voie des annonces, dans les journaux de New-York, un nombre illimité de petits chats. On reporter l'ayant interviewé, il déclara que les jeunes chats dont il avait besoin étaient pour orner les chapeaux des dames. Si la mode en vient chez nous, il faudra commencer à aller au théâtre ; les petits chats des coiffures masqueront la scène aux malheureux spectateurs qui auront la chance d'avoir une élégante devant eux. Mais peut-être, alors, prendra-t-on à Paris la même décision qu'à Vienne : les chats ne seront plus admises au théâtre... dans leurs chapeaux.

UN TYPE D'AVARE

L'ancienne châtelainerie de Villiers se trouve dans la commune de Beaufay, la plus importante du canton de Ballon, arrondissement de Mans. C'est là que vivait et qu'est mort un avaré du nom de Chevalier, dont le souvenir restera longtemps dans la mémoire des habitants du pays. Chevalier avait fait de bonnes études et avait été trouvé, à l'âge de trente ans, possesseur de plusieurs fermes très importantes. Mais comme les baux finissaient, Chevalier ne renouvelait pas et ne voulait plus aucune dépense pour l'amélioration de sa culture de ses terres, pour l'entretien de ses bâtiments. Payer des gens de journée et des domestiques était chose impossible pour lui. Si Chevalier était si parcimonieux à l'égard des déshérités de la nature, il faut s'en tenir qu'il était assez dur pour lui-même.

Il avait pour demeure une sorte de fournil de quatre mètres carrés de surface, c'est-à-dire l'espace nécessaire pour contenir un mauvais lit en bois, une table boiteuse et une chaise mal rempaillée. Une barre fixée au plafond soutenait une planche sur laquelle il plaçait son pain et des fromages à demi-pourris.

Sa nourriture quotidienne se bornait à quelques onces de pain, qu'il trempait dans de l'eau puisée à une fontaine voisine. Jamais de viande, jamais rien de réconfortant, sauf le cas où il avait vendu quelque cheval ou quelque vache.

Alors l'acheteur payait le repas et notre avaré mangeait à s'en donner une bonne indigestion.

Le linge coûte cher, ainsi que les chaussures et les vêtements. Chevalier supprimait les chemises et s'habitua à n'en jamais porter. Il ne possédait qu'une paire de sabots qui ne s'usaient pas ; car il avait soin de les choisir très épais et de faire mettre dessous, par le maréchal-ferrant, un véritable fer à cheval, maintenu par de grosses caboches. Cela pesait bien cinq ou six livres et ressemblait assez aux boulets des galériens d'autrefois.

Cet Harpagon n'avait qu'un paletot pour se couvrir durant toutes les saisons de l'année. Peu à peu, il s'était endurci et supportait, sans jamais se plaindre, le chaud et le froid. Pas de feu chez lui, même au cœur de l'hiver, car le bois vaut de l'argent et il ne faut pas le gaspiller !

Les draps de lit étaient également inconnus dans le taudis de Chevalier. Celui-ci couchait tout simplement entre deux paillasses, dont l'intérieur n'a pas été renouvelé dans l'espace de trente ans.

Jamais notre avaré ne se lavait la figure ni le corps. Aussi répandait-il une odeur tellement forte et désagréable, que par les lieux où il passait, on trouvait encore des traces de cette détestable odeur plus d'une heure plus tard. Des gens dignes de foi m'ont affirmé, lors de l'excursion que j'ai faite à Villiers, que l'on devinait la présence de Chevalier à cent pas de distance, à cause de cette vilaine odeur.

Depuis trente ans environ, sur les deux cents journaux de terre que possédait Chevalier, la charrue et la faux n'ont pas servi une seule fois. Les champs en culture sont restés en friche, l'herbe a poussé toute seule ainsi que les ronces, les épines. La nature sauvage peut être admirée là en pleine liberté, et le contraste avec la nature cultivée est d'autant plus frappant que les terrains d'alentour sont très fertiles et produisent tous les ans d'abondantes récoltes.

Aucune haie, aucun bois, aucun arbre n'a été coupé ni émondé. On dirait une haute forêt qui domine toute la campagne avoisinante. Il y a là pour 450,000 fr. de bois de toute sorte.

Sur la vaste étendue de ses terres, Chevalier laissait vivre en liberté une quarantaine de bestiaux. Les animaux naissaient sans le secours d'aucun vétérinaire et leurs mères les allaitaient comme elles pouvaient.

De temps à autre, notre Harpagon choisissait dans son troupeau les bêtes qui lui paraissaient en bon état, et il allait les vendre lui-même dans les foires de la Sarthe et de l'Orne ou au marché de la Villette. Pour conduire ces animaux, parmi lesquels on voyait parfois des taureaux de huit ans, il fallait des aides solides. Comme on connaissait sa ladrerie, personne n'allait chez lui avant d'avoir fait son prix à l'avance.

Les chevaux et juments ne se ferraient jamais, car cela eût coûté de l'argent. Aussi n'était-il pas rare de rencontrer quelque cheval ayant le sabot fendu en deux.

Quand un touriste passait par Beaufay, il se faisait conduire à Villiers. C'était une curieuse excursion à entreprendre. Mais pour visiter le domaine de l'avare, il fallait bien entendu financer.

Il y a une douzaine d'années, Chevalier n'exigeait que dix centimes pour laisser visiter sa demeure et examiner sa rustique et inculte personne. Chaque dimanche d'été, il y avait procession d'excursionnistes. Et, comme le nombre des curieux allait toujours croissant, Harpagon augmenta le prix d'entrée et le porta du premier coup à vingt-cinq centimes.

Que de belles et joyeuses recettes notre avaré fit là, et avec quelle bonne grâce il recevait les sous des visiteurs !

Parfois un mendiant allait lui demander l'aumône. Vous devinez de quelle façon le malheureux était reçu.

Dans le cours de ces dernières années, les vagabonds affluaient à la ferme de Villiers. Plusieurs d'entre eux faisaient des menaces sérieuses à l'adresse de l'avare. A différentes reprises, ce dernier fut obligé de s'enfuir et d'aller se cacher derrière quelque buisson épineux.

Tous les mendiants savaient que Chevalier disposait de plusieurs centaines de mille francs en titres, en billets et en espèces sonnantes. Il fallait s'attendre à ce qu'un jour ou l'autre l'avare fut assassiné.

Dans la soirée du 17 juillet 1886, des individus à mine sinistre et que les cultivateurs de Beaufay avaient vu rôder, pénétrèrent dans la cour de l'habitation de Chevalier. L'avare fut assommé à coups de bâton et porté dans sa demeure. Les assassins fouillèrent ses paillasses et recueillirent l'argent qui devait s'y trouver.

Trois jours plus tard, les chevaux de Chevalier sortirent de la propriété et allèrent manger l'herbe d'un voisin. Celui-ci mit les chevaux en fourrière et alla prévenir leur maître. Mais lorsqu'il arriva auprès du fournil, il sentit une odeur tellement désagréable que, promptement, notre homme se rendit chez le maire de la commune pour le prévenir de sa découverte.

Les autorités municipales firent ouvrir la maison de l'avare et trouvèrent le corps de Chevalier placé entre des paillasses, à demi-décomposé. La justice fut prévenue, une enquête eut lieu et un individu qu'on avait vu rôder dans le voisinage fut incarcéré.

Ce procès sera jugé aux prochaines assises de la Sarthe.

CONSEILS ET RECETTES.

Pour nettoyer les poêles, cuisinières, fourneaux, tuyaux métalliques, etc., prenez un oignon cru, coupez-le par la moitié et servez-vous-en comme d'un tampon, pour frotter la surface métallique à récure, la rouille s'enlèvera comme à plaisir.

Quand l'oignon sera par trop noirci, vous en rafraîchirez la section par une nouvelle coupure, le plus mince possible, et vous continuerez à astiquer vivement.

LES CORNICIONS. — Voici un moyen très facile pour savoir s'il existe du vert de gris ou d'autres sels de cuivre dans les aliments conservés :

Certains cornichons ne doivent leur belle coloration qu'à la présence du tartrate de potasse et de cuivre ou de l'acétate de cuivre.

De là proviennent ordinairement des coliques et des vomissements. Pour reconnaître la présence des sels de cuivre dans les conserves, il suffit de plonger dans un bocal suspect un couteau dont la lame a été parfaitement nettoyée.

Au bout d'un certain temps, la lame prendra une couleur rouge due à un dépôt de cuivre.

Si la lame noircit seulement, les conserves sont sans danger, il ne s'est formé qu'un oxyde de fer.

COMMUNICATION

Les Magasins de la Glaneuse ont l'honneur de prévenir les Dames qu'ils ont reçu toutes leurs Nouveautés pour la Saison d'hiver, et que, à tous les Comptoirs, il y aura des occasions véritablement extraordinaires ;

Que les modèles de Chapeaux créés par les Maisons de Paris les plus en vogue, sont dès maintenant exposés dans leurs Salons de Modes ;

Les Modèles Riches n'étant jamais exposés dans les étalages, les Magasins de la Glaneuse ne sauraient trop insister auprès de toutes les Dames pour les engager à venir visiter leur Comptoir de Chapeaux garnis ; elles reconnaîtront que leurs modèles exclusifs, tout en étant de bon goût et possédant le fini et le véritable cachet Parisien, sont néanmoins vendus très bon marché.

Magasins de la Glaneuse.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 1^{er} choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre cassé régulier, 4 fr. 05 c. le kilo ; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 18 octobre 1886,

Le grand succès du Théâtre d'Angers

LE COEUR ET LA MAIN

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Ch. Nutter et A. Beaumont, musique de Ch. Lecocq.

Distribution :

Moralès.....	MM. Guenoey.
Don Gaëtan, duc de Madère.	Nory.
Le roi.....	Vadius.
Don Mosquitos.....	Dachâteau.
Baldornéro, brigadier.....	Heurion.
Un capitaine.....	Tabraise.
Un lieutenant.....	Robert.
Un soldat.....	Louis.
Micaëla.....	Mmes Guibert.
Dona Scholastica.....	Schils.
Josefa.....	Péal.
Anita, jardinière.....	Prisleau.
Pépa, id.....	Mallet.
Dolorès, id.....	Henriou.
Inès, id.....	Buzénié.
José, page.....	Joliette.
Ascanio, id.....	Victorine.
Pablo, id.....	Loiseau.
Pascual, id.....	Valérie.
Lazaro, id.....	M. Mesle.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/»

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Troisième Représentation. — GRAND SUCCÈS

Jeudi 14 octobre,

Le COEUR et la MAIN, opéra-comique en 3 actes, par Charles Nutter et Beaumont, musique de Charles Lecocq.

L'Amour, qu'il s'est qu'à, vaudeville en 1 acte.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 289 (10 octobre 1886). Les lions enchantés. Comment se venge un prince de la famille royale. Finances (emprunts et impôts nouveaux). Mortillet ou le grand chef des récidivistes. Ère de prospérité (poésie). Octobre. L'extrait d'oignons. Les commandements du député républicain.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^{me} GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Avec Remise et Écurie, A Saumur, Grand' Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489)

Étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude de M^e CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin, Sise à Longué, rue de la Loi Occupée par M. Sausseureau, marchand de vins.

Mise à prix : 15.000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse

S'adresser audit M^e CAILLEAU.

A LOUER DE SUITE

Rue de Bordeaux, 62,

ÉCURIE à 4 PLACES

Remise,

Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

AU PALAIS DES MARCHANDS

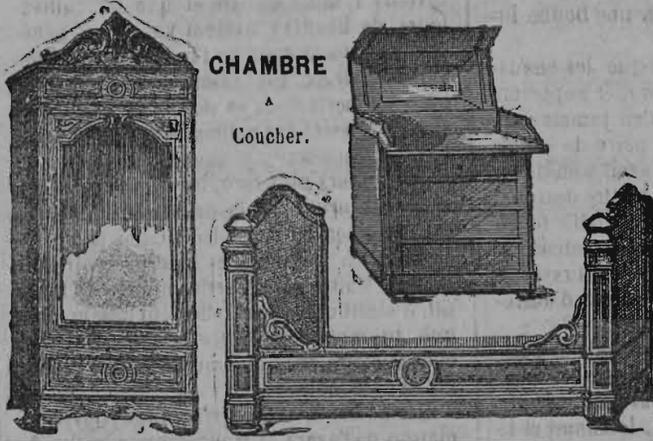
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

Offres et Demandes

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande un jeune homme se destinant au notariat.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CAUVART, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
 PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
 SELS de VICHY pour BAINS. — Un Bouteau pour un Bain.
 SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif.
 Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE.
 Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

LA Régisse Sanguinée GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Névroses d'Estomac et facilite la Digestion. 0/75 dans toutes Pharmacies.

En cours de publication dans LE JOURNAL DU DIMANCHE Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches LES AVENTURIERS SOUS LOUIS XIII Par GUSTAVE AIMARD.

THERÈSE VALIGNAT Par CHARLES MÉROUVEL 10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES Chez tous les Libraires. ABONNEMENTS : DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains. Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes. En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc. BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS. ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois. Saumur, Imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 OCTOBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.
3 % amortissable	82 40	82 60	Est	810	815	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519 75	521
3 % (nouveau)	85 05	85 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1247 50	1252 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	521 25	520	Est	388	389 25
4 1/2 % (nouveau)	105 50	105 70	Midi	1161	1165	— 1865, 4 %	519	519	Midi	389	390
Obligations du Trésor	110 30	110 30	Nord	1550	1575	— 1869, 3 %	407	408 25	Nord	397	396
Banque de France	4160	4200	Orléans	1327 50	1335	— 1871, 4 %	397	396	Orléans	391 25	392
Société Générale	467 50	467 50	Ouest	862 50	861 25	— 1875, 4 %	523	522 50	Ouest	390	391
Comptoir d'escompte	990	1001 25	Compagnie parisienne du Gaz	1430	1430	— 1876, 4 %	522 50	522 50	Paris-Lyon-Méditerranée	390 50	390
Crédit Lyonnais	568 75	570	Canal de Suez	2050	2058 75	Bons de liquid. Ville de Paris	534 75	534 50	Paris-Bourbonnais	390	389 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1390	1400	C. gén. Transatlantique	500	505	Obligations communales 1879	473	473	Canal de Suez	580	580
Crédit mobilier	272	272 50	Russe 5 0/0 1870	99 75	100	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480			
						Obligat. foncières 1883 3 %	381 50	381			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS									
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»	Saumur	3 08	6 55	9 43	1 21	3 38	7 15	10 48
Saumur (état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	St-Martin	»	7 08	9 20	1 39	»	7 27	»
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 43	2 03	4 15	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	»	7 15	9 30	1 40	»	7 41	»
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	— (dép.)	6 58	1	»	2 23	5 03	9 54	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 58	11 13
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	»	2 38	5 17	10 09	La Ménitré	3 31	7 35	9 53	1 57	»	8 33	11 13
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	Varr.-Chacé	7 28	»	»	2 46	5 24	10 17	Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	»	8 40	11 13
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47								
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57								
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	»	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.